Image not found or type unknown

Transmission des dettes aux arrieres petits enfants ??

Par **petchie**, le **17/10/2013** à **16:10**

bonjour
ma grand mere est décédée , elle avait des dettes et aucun bien , ses 3 filles ont fait une renonciation à succession , aujourd'hui l'organisme me reclame le reglement des dettes en tant qu'héritier suivant , je vais faire également une renonciation mais j'ai des enfants majeurs et mineurs , doit on faire également une renonciation pour les arrieres petits enfants majeurs et mineurs ???
merci

Par **youris**, le **17/10/2013** à **16:28**

bjr,
vos enfants majeurs doivent renoncer à la succession et vous devez renoncer vous même pour vos enfants mineurs.
voir ce lien:
http://www.ca-lyon.justice.fr/fichiers/TGI%20Lyon/notice_justiciable_renonciation__succession.pdf
pour pouvoir renoncer vous ne devez avoir accompli aucun acte d'héritier comme par exemple récupérer des affaires du défunt.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés